



Nouvelles communales

Extrait des décisions du Conseil communal du 23 janvier 2025

Plan de signalisation P+Rail CFF

Le Conseil communal valide le plan de signalisation du parking de la gare P+Rail soumis par les CFF. Le dossier est transmis à la CCSR (Commission Cantonale de Signalisation Routière) pour homologation.

Nomination de l'instance de révision des comptes communaux

Le Conseil communal décide de renouveler le mandat de révision des comptes communaux à l'entreprise Nofival SA. Cette décision sera soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire du 10 juin 2025, comme le prévoit l'art. 83 al. 2 de la Loi sur les Communes (LCo).

Modification des sentiers pédestres à La Tzoumaz

Le Conseil communal valide la transmission de la requête d'homologation du dossier LIML (Itinéraires de Mobilité de Loisirs) et de détermination sur les oppositions au Service administratif et juridique du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Adjudication – Triage Forestier des Deux Rives

Le Conseil communal valide plusieurs devis du Triage Forestier des Deux Rives pour un montant total de CHF 36'871.-. Ces devis comprennent les travaux suivants : Lutte néophytes Rhône – Robiniers + Solidage, Entretien torrent Chablotays secteur CHA 4, 5, 12 et 15, Entretien torrent Vouarde secteurs VOU 1 et 2, et Entretien Rhône, coupe, rajeunissement et annelage.

Droit de cité

Le Conseil communal valide l'octroi du droit de cité à Mme Amy Gillioz.

Aide financière pour les chars de carnaval

À la suite d'une demande d'une société locale pour obtenir un soutien financier pour la construction d'un char à carnaval, et par souci d'équité avec les autres sociétés locales, le Conseil communal décide d'octroyer dès cette année 2025 une subvention de CHF 500.- maximum (frais effectifs) à chaque société locale qui construit un char pour le cortège du Carnaval de Riddes. Une information en ce sens sera adressée à toutes les sociétés locales.

Autorisation de manifestation

Le Conseil communal décide de répondre favorablement à la demande de la Société de Développement Riddes-La Tzoumaz pour l'organisation de l'Après-ski des Tzoumistes le 15 février 2025.